

Tous les véhicules de CanaDream Inc. sont couverts par une assurance responsabilité civile et dommage à la propriété de 5 millions de dollars. Une caution de 1 000 \$ est requise sur une carte de crédit majeure pour les collisions et l'assurance multirisque comme inscrit ci-dessous. Ce montant est remboursable au retour du véhicule si la vérification indique qu'il est dans le même état qu'au moment de la prise en charge et qu'il n'est pas sujet à une demande d'indemnisation pour incident. Si l'invité est impliqué dans un incident, la caution (au montant maximum énoncé ci-dessous) sera retenue pendant **au moins** 60 jours jusqu'à ce que la demande d'indemnisation soit classée. Si le montant de la demande d'indemnisation est inférieur à la somme du cautionnement, le surplus sera remboursé à l'invité une fois la demande d'indemnisation classée. L'invité doit couvrir les charges maximales détaillées ci-dessous dans les cas où les dépenses comprennent, mais ne se limitent pas à ce qui suit : les frais de remorquage et d'entreposage, les dommages causés au véhicule de CanaDream Inc., les préjudices aux biens occasionnés à un tiers, les dommages corporels, les honoraires de l'expert en sinistres et les frais juridiques. Notre assurance ne couvre pas la perte de biens personnels, l'hébergement, le transport ou le remplacement du véhicule dans l'éventualité du vol du véhicule ou d'un accident qui rend le véhicule loué inutilisable. Dans de tels cas, selon les disponibilités, une nouvelle entente de location doit être signée avant que le véhicule de location ne soit remplacé. L'invité est responsable du coût de la perte d'exploitation lorsque les dommages sont causés par la négligence, celle-ci sera facturée pour la période pendant laquelle le véhicule récréatif est indisponible en raison de réparations.

Tous les incidents doivent être signalés dans les 24 heures et être accompagnés soit du rapport d'accident en ligne, soit du rapport d'accident écrit et du rapport de police ou du numéro de dossier.

L'invité est responsable des charges maximales suivantes par incident :

Description de l'incident	Conducteur âgé de plus de 21 ans
Accident impliquant deux véhicules sur une route numérotée, feu, vol ou vandalisme (rapport de police et rapport d'accident obligatoires)	1 000 \$
Pare-brise remplacement, ajustement et recalibrage	1 000 \$
Accident hors route (ex. terrains de camping, stationnement, entrées, stations-service, etc.)	1 750 \$
Incident impliquant un seul véhicule : tout dommage causé par contact avec un objet stationnaire (ex. véhicule garé, murs, arbres, ponts, etc.) peu importe l'endroit, hors route, propriété publique ou privée.	1 750 \$
Dommage au véhicule, raison inconnue (incluant un délit de fuite par un tiers inconnu)	1 750 \$
Acte de la nature (catastrophes naturelles ex : la grêle, les inondations, la foudre)	1 750 \$
Dommage à l'intérieur du véhicule (non causé par un accident entre deux véhicules sur une route numérotée)	1 000 \$
Collision avec des animaux	1 000 \$
Dommages aux pneus (ne comprends pas les frais de remorquage)	1000 \$ par pneu
Dommages au train de roulement (non causés par un accident impliquant deux véhicules sur une route numérotée)	Tous les coûts
Mauvais carburant : \$8500 seront facturés au retour. La différence des coûts réels sera facturée ou remboursée selon le cas.	Tous les coûts
Absence de rapport d'accident écrit et de rapport de police comprenant un numéro de dossier (ou pas de signalement à CanaDream dans les 24 heures de l'incident)	Tous les coûts
Délit de fuite	Tous les coûts
Stationnement souterrain et dommages au service au volant	Tous les coûts
Utilisation d'accessoires non autorisés (par exemple, auvent, attelage)	Tous les coûts
Dommages causés lors de l'utilisation du véhicule en marche arrière	Tous les coûts
Incidents survenus en conduisant dans des zones non autorisées ou aux États-Unis d'Amérique sans autorisation préalable pour conduite dans ce territoire.	Tous les coûts
Incidents causés par le conducteur du véhicule ayant les facultés affaiblies** ou par un conducteur non autorisé	Tous les coûts
Dommages subis résultant d'actes illégaux ou dommages intentionnels	Tous les coûts

****Facultés affaiblies** : Il est illégal de conduire avec les facultés affaiblies alors que vous ayez consommé de l'alcool, du cannabis (de la « marijuana »), des médicaments, ou toute autre substance qui affaiblit vos facultés et/ou un manque de sommeil.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie d'assurance qui est payé lors de l'enregistrement en ligne. Il doit être payé par carte de crédit (nous acceptons Mastercard, Visa et American Express). Le titulaire de la carte doit être présent lors du ramassage. Le paiement est traité pour la durée de la location du camping-car et le dépôt de garantie sera remboursé sur la même carte si le véhicule n'a pas subi d'incident ou de dommage (conformément à notre police d'assurance).

Régions Non Autorisées

Les régions non autorisées comprennent les zones nordiques auxquelles des frais supplémentaires s'appliquent, les États-Unis et toutes les régions géographiques auxquelles CanaDream se réserve le droit de restreindre l'accès en tout temps. Les invités qui voyagent dans ces zones sans permission préalable n'auront aucune couverture d'assurance et seront responsables de l'ensemble des dommages, des dépenses et des coûts connexes. En outre, l'invité sera passible d'une amende de 1500 \$. CanaDream se réserve le droit de restreindre l'accès à des régions géographiques spécifiques en tout temps. Ces restrictions peuvent s'appliquer au moment où l'invité prend possession du véhicule. Les invités assument l'entière responsabilité des frais engagés ou de la perte de temps se rattachant aux déplacements dans les zones restreintes.

Frais supplémentaires pour les voyages dans les zones nordiques

Des frais supplémentaires de 625 \$ seront appliqués pour les véhicules loués qui partent d'une station autre que celle de Whitehorse et qui voyageront dans les régions suivantes :

- Route de l'Alaska au nord de Fort St. John, C.-B.
- Route Stewart-Cassiar (Route 37) au nord de Kitwanga, C.-B.
- Route 35 au nord de rivière de la Paix, AB
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Québec et Labrador au nord et à l'est de Sept-Îles
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Nunavut

L'invité doit demander la permission de voyager dans les zones nordiques pour lesquelles des frais supplémentaires sont exigés et obtenir la confirmation au moment où il fait sa réservation.

Supplément de festivals

CanaDream est heureux que les invités puissent assister aux festivals depuis n'importe lequel de nos sites avec une autorisation de voyage préautorisée et le paiement de la surcharge applicable au festival :

- Le festival Burning Man au Nevada **a une charge de 1750 \$** pour toutes les locations.

CanaDream se réserve le droit de modifier ou de changer la liste des festivals touchés par la surcharge à tout moment. Les clients qui souhaitent prendre un VR CanaDream à un festival doivent demander une autorisation pour ceci au moment de la réservation.

Zones Interdites

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE VOYAGER DANS LES RÉGIONS SUIVANTES EN TOUT TEMPS :

- Les véhicules ne sont pas autorisés à entrer au Mexique à tout moment
- Route Denali, Alaska (Route 8 de Paxson à Cantwell)
- Route Canol Nord, Yukon
- Dalton Highway (Au nord de Livengood)
- Eagle, Alaska (Autoroute 5 nord) à partir de la jonction de l'autoroute 9 (Top of the World Highway) et de l'autoroute 5 ouest
- Route McCarthy entre Chitina et McCarthy, Alaska
- Route Northway (à côté de AK-2) à Northway
- Route Nabesna (à côté de AK-1) à Nabesna
- Autoroute 500 (Trans Labrador Highway) de Goose Bay à Labrador City
- Autoroute 389 de Labrador City à Baie Comeau
- Autoroute 510 de Red Bay à Happy Valley-Goose Bay
- Autoroute 167 au nord de La Doré
- Autoroute 109 et Baie James Road, Québec.

Restrictions Géographiques

- Il est interdit de circuler sur la Dempster Highway au Yukon entre le 15 septembre et le 15 mai en raison de l'état des routes. Nous sommes heureux que nos invités puissent voyager sur cette route entre le 16 mai et le 14 septembre
- Les voyages dans la Vallée de la Mort sont limités à la basse saison (du 15 septembre au 15 mai) en raison des températures et des conditions routières extrêmes.
- Les voyages dans d'autres régions éloignées non mentionnées ici peuvent être possibles, uniquement si une autorisation écrite est obtenue de CanaDream avant le voyage.

Les invités assument l'entière responsabilité de toute dépense ou perte de temps lors d'un voyage dans des zones restreintes.

Les invités sont les bienvenus aux États-Unis. Un frais de 100 \$ pour conduite dans les États-Unis s'appliquent à tout voyage aux États-Unis (y compris en Alaska). Il n'y aura pas de couverture d'assurance si les invités voyagent aux États-Unis sans autorisation préalable.

Restrictions en milieu urbain

Le stationnement de votre véhicule est **interdit** dans les grandes régions métropolitaines de Montréal et d'Ottawa. Cela inclut les parkings payants, les parkings d'hôtel, les rues secondaires, etc. Il existe des parcs de stationnement désignés pour les véhicules récréatifs à proximité des transports en commun, où vous pouvez laisser votre véhicule tout en explorant ces villes.

Ottawa - <https://ottawa.ca/en/parking-roads-and-travel/parking/motorhome-and-tour-bus-parking>

J'ai lu ces conditions et j'accepte de payer pour tous les dommages non couverts par le régime d'assurance décrit ci-dessus.

Signature de l'invité

Date